



PREFET DE TARN-ET-GARONNE

DATE 3 juin 2019

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2019 COMMUNES ET EPCI à FP

Service émetteur : Préfecture de Tarn-et-Garonne - Bureau des collectivités locales

Coordonnées du service : 05 63 22 82 22

Personne à contacter : Jean-Pierre RICHET

1) Campagne de communication 2019

Dès le 4 avril 2019, le préfet a informé l'ensemble des élus du département de la disponibilité des montants des composantes de la DGF sur le site internet du ministère de l'Intérieur : <http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/accueil.php>
Pour la première fois, les montants des dotations sont présentés sous forme agrégée pour chaque collectivité.

Cette année, le gouvernement a voulu accompagner la publication des attributions de dotations aux collectivités locales par un dispositif de communication renforcé.

Dans un souci de transparence, sera ainsi mis en ligne dès juin 2019 la totalité des critères ayant servi au calcul de la DGF pour chaque collectivité et accessibles à toutes les collectivités.

Ces résultats sont également consultables par tous sous forme de cartographie interactive à l'adresse suivante : <http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/dotations-collectivites/>

Cette carte contient pour toutes les communes, intercommunalités et départements, les données essentielles de la DGF (montant, DGF par habitant, part de la péréquation...), permettant ainsi les comparaisons souhaitées.

2) DGF des communes

Si le montant de la DGF au niveau national est quasi-stable en 2019 par rapport à 2018 (+0.4%), le taux d'évolution au bénéfice des communes de Tarn-et-Garonne est notablement positif (+2.27%).

C'est la deuxième année consécutive que ce montant augmente, le taux de 2018 par rapport à 2017 avait été de +2.77%.

Cette évolution positive inverse la tendance à la baisse constatée depuis 2013 due à la contribution des communes au redressement des finances publiques.

Le montant de DGF par habitant est supérieur pour les communes du département à la moyenne nationale pour toutes les strates de la population sauf pour le cas de Montauban.

| Strate | Département 82 | Moyenne nationale |
|---------------------------------------|----------------|-------------------|
| Communes de moins de 5 000 habitants | 187 € | 164 € |
| Communes de 5 000 à 9 999 habitants | 198 € | 144 € |
| Communes de 10 000 à 49 999 habitants | 201 € | 151 € |
| Communes de plus de 50 000 habitants | 154 € | 180 € |

La DGF est une dotation vivante qui évolue en fonction de critères (25 critères composés de plusieurs centaines de données). Le principe est que le redéploiement est effectué depuis la part forfaitaire en direction des communes les plus fragiles à travers la dotation de solidarité urbaine, la dotation de solidarité rurale ou la dotation nationale de péréquation. C'est l'ampleur de la péréquation qui traduit l'effort de solidarité entre les communes.

| Part de la DGF | 2018 en € | 2019 en € | Evolution 19/18 |
|-----------------------------------|-------------|------------|-----------------|
| Dotation forfaitaire | 2 6 393 371 | 26 376 178 | ↘ -0,07 % |
| Dotation de solidarité urbaine | 3 767 366 | 3 969 638 | ↗ 5,40 % |
| Dotation de solidarité rurale | 12 960 307 | 13 678 782 | ↗ 5,50 % |
| Dotation Nationale de péréquation | 6 600 248 | 6 825 289 | ↗ 3,40 % |
| DGF Totale | 49 721 631 | 50 850 427 | ↗ 2,27 % |

3) DGF des intercommunalités

Les EPCI à FP bénéficient de deux dotations principales au sein de la DGF : la dotation de compensation et la dotation d'intercommunalité.

| Part de la DGF | 2018 en € | 2019 en € | Evolution 19/18 |
|-----------------------------|------------|------------|-----------------|
| Dotation de compensation | 8 344 168 | 8 152 577 | ↘ -2,29 % |
| Dotation d'intercommunalité | 3 502 716 | 3 833 280 | ↗ 9,43 % |
| DGF Totale | 11 846 884 | 11 985 857 | ↗ 1,17 % |

La dotation d'intercommunalité est donc la grande gagnante de la réforme de la DGF des EPCI à FP initiée en 2019.